



## ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1651

**AVIS PUBLIC** est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 22 novembre 2021, le règlement numéro 1651 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 334 afin d'élargir les possibilités de mise en marché des produits agricoles résultant de l'exploitation agricole sur place** ».

Ce règlement est entré en vigueur le 25 novembre 2021, soit à la date de délivrance, par la Municipalité régionale de comté de Bécancour, du certificat de conformité.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1. Suite à l'ouverture partielle de l'hôtel de ville, toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau, en prenant un rendez-vous pour la consultation, ou en communiquant avec la soussignée, par écrit, à l'adresse : [ist-yves@ville.becancour.qc.ca](mailto:ist-yves@ville.becancour.qc.ca).

Ville de Bécancour, le 1<sup>er</sup> décembre 2021.

M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves  
Greffière de la Ville